

Liste des délibérations du Conseil municipal prises en séance du 11 mars 2026

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Grégory COSTE, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Yann BERNARD, Claude BRUT, Cyrielle COUFORT, Véronique DAMIENS, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Catherine RABETTE, Thierry VEDRINE

Pouvoir : Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO

Excusée : Pascale MESURE

Secrétaire de séance : Pascale MESURE

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2026_001	Compte financier unique 2025 - commune	Adoptée
DE_2026_002	Compte financier unique 2025 - eau	Adoptée
DE_2026_003	Compte financier unique 2025 - assainissement	Adoptée
DE_2026_004	Rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige : approbation avenant au marché	Adoptée
DE_2026_005	Personnel communal : adhésion à la mission facultative relative à l'intervention d'un(e) secrétaire général(e) de mairie expérimenté(e) itinérant(e) proposée par le CDG63	Adoptée
DE_2026_006	PPN Sancy : itinérance pédestre le long de la Dordogne	Adoptée
DE_2026_007	Rénovation de l'école : validation de l'estimation prévisionnelle réactualisée des tranches 2 et 3 et lancement de la consultation des entreprises	Adoptée

Affichée et publiée le 12/03/2026

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE****Séance du 11 mars 2026**

Date de la convocation: 03/03/2026

Membres en exercice : 15 Le onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Patrick BOURGUIGNON, Maire.

Présents : 13

Votants : 13 **Présents :** David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0 **Pouvoir :** Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO
Excusée : Claudette VILLETELLE
Secrétaire : Pascale MESURE

Objet : Compte financier unique 2025 - commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025,

Vu le Compte Financier Unique 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés		465 118,32	203 215,32		203 215,32	465 118,32
Opérations exercice	1 050 438,02	1 327 124,88	970 299,91	452 228,80	2 020 737,93	1 779 353,68
TOTAUX	1 050 438,02	1 792 243,20	1 173 515,23	452 228,80	2 223 953,25	2 244 472,00
Résultat de clôture		741 805,18	721 286,43			20 518,75
Restes à réaliser						704 800,00
Besoin / excédent de financement total						725 318,75
Pour mémoire : vrt section investiss						393 787,00

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

063-216303974-DE_2026_001-DE

A G E D I

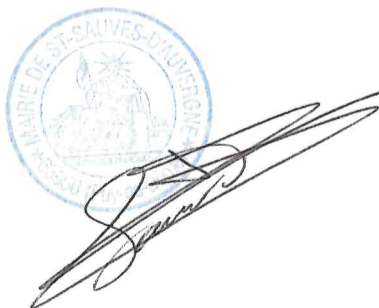
M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal réuni et présidé par M. Patrick BOURGUIGNON vote et arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	16 486,43
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	725 318,75
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	721 286,43

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 11 mars 2026, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Pascale MESURE



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE****Séance du 11 mars 2026**

Date de la convocation: 03/03/2026

Membres en exercice : 15 Le onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Patrick BOURGUIGNON, Maire.

Présents : 13

Votants : 13 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0 **Pouvoir** : Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO
Excusée : Claudette VILLETELLE
Secrétaire : Pascale MESURE

Objet : Compte financier unique 2025 - eau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés		16 658,55		57 406,00		74 064,55
Opérations exercice	138 845,38	145 077,12	139 410,90	79 419,51	278 256,28	224 496,63
TOTAUX	138 845,38	161 735,67	139 410,90	136 825,51	278 256,28	298 561,18
Résultat de clôture		22 890,29	2 585,39			20 304,90
Restes à réaliser						6 370,00
Besoin / excédent de financement total						26 674,90
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						27 936,00

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

063-216303974-DE_2026_002-DE

A G E D I

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

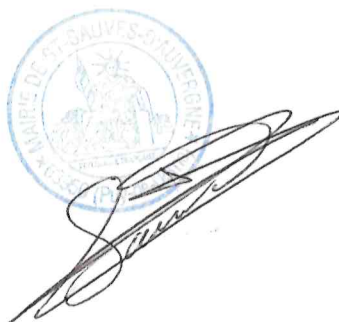
Le Conseil municipal réuni et présidé par M. Patrick BOURGUIGNON vote et arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	22 890,29
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	2 585,39

La secrétaire de séance, Pascale MESURE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 11 mars 2026, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de reception de l'AR: 12/03/2026

063-216303974-DE_2026_002-DE

A G E D I

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE****Séance du 11 mars 2026**

Date de la convocation: 03/03/2026

Membres en exercice : 15 Le onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Patrick BOURGUIGNON, Maire.

Présents : 13

Votants : 13 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 12

Contre : 1

Abstentions : 0 **Pouvoir** : Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO
Excusée : Claudette VILLETELLE
Secrétaire : Pascale MESURE

Objet : Compte financier unique 2025 - assainissement

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés		23 959,60		219 546,92		243 506,52
Opérations exercice	68 594,65	47 592,84	300 269,81	257 421,26	368 864,46	305 014,10
TOTAUX	68 594,65	71 552,44	300 269,81	476 968,18	368 864,46	548 520,62
Résultat de clôture		2 957,79		176 698,37		179 656,16
Restes à réaliser					48 000,00	
Besoin / excédent de financement total						131 656,16
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						6 119,00

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

063-216303974-DE_2026_003-DE

A G E D I

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal réuni et présidé par M. Patrick BOURGUIGNON vote et arrête, à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	2 957,79
Compte 001 (solde d'investissement reporté)	176 698,37

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 11 mars 2026, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Pascale MESURE



Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026
063-216303974-DE_2026_003-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 11 mars 2026

Date de la convocation: 03/03/2026

Membres en exercice : 15	Le onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.
Présents : 13	
Votants : 14	Présents : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD
Pour : 14	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Pouvoir : Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO Excusée : Claudette VILLETELLE Secrétaire : Pascale MESURE

Objet : Rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige : approbation avenant au marché de travaux

Vu le Code des marchés publics,

- Vu le marché concernant la rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige conclu avec les différentes entreprises, en application de la délibération du Conseil municipal en date du 28 février 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de conclure l'avenant détaillé ci-après :

Attributaire du marché : SAS DOMES CLIM SERVICES - 23,rue du Château des Vergnes 63100 CLERMONT-FERRAND

Marché initial : montant : 22 512.81 € HT - lot 06 : Plomberie/Sanitaire

Avenant n° 1 - montant : 740.15 € HT

Avenant n° 2 - montant : - 595.61 € HT

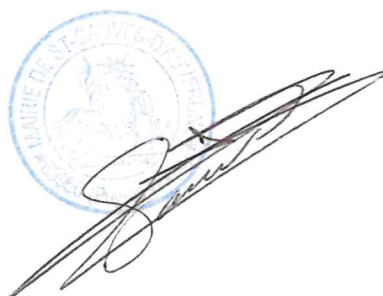
- Fourniture d'un lave vaisselle : 439.39 € HT
- Installation et mise en service du lave-vaisselle : 315.00 € HT
- Création et installation d'un siphon central dans la salle de bain : 890.00 € HT
- Suppression du calorifugeage : - 2 240.00 € HT

Nouveau montant du marché : 22 657.35 € HT

et autorise M. le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

La secrétaire de séance, Pascale MESURE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 11 mars 2026, le Maire, David SAUVAT



Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026
063-216303974-DE_2026_004-DE
A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 11 mars 2026

Date de la convocation: 03/03/2026

Membres en exercice : 15 Le onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents :** David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Pouvoir :** Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO
Excusée : Claudette VILLETELLE
Secrétaire : Pascale MESURE

Objet : Personnel communal : adhésion à la mission facultative relative à l'intervention d'un(e) secrétaire de mairie expérimenté(e) et itinérant(e) proposée par le CDG63

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L452-44 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que sur demande des collectivités et établissements publics de leur ressort territorial, les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à disposition pour, notamment, remplacer un agent momentanément indisponible ou effectuer des missions temporaires.

Il informe l'assemblée que dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme propose une prestation facultative visant à permettre l'intervention auprès des employeurs de son ressort territorial, d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e.

Il expose à l'assemblée le contenu de la convention intitulée « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e », et notamment les points suivants :

- La demande d'intervention est formalisée à l'aide d'un échange préalable avec le Centre de Gestion et la transmission d'un document spécifique appelé « formulaire d'intervention » ;
- L'intervention d'un.e secrétaire général.e de mairie expérimenté.e itinérant.e est mise en œuvre pour répondre prioritairement à des besoins d'urgence. Cette intervention est réalisée à la journée, pour une durée de travail effectif de six heures avec une pause méridienne dont la durée est conforme à l'organisation du travail en vigueur au Centre de Gestion ;
- L'intervention est facturée à hauteur de 250 € par journée d'intervention de six heures. A titre exceptionnel et pour nécessité de service, la collectivité/l'établissement public peut solliciter par écrit la présence de l'agent au-delà d'une durée journalière de six heures : à ce titre, toute heure de travail réalisée au-delà de six heures par jour sera facturée à hauteur de 50 € ;

La convention d'adhésion est conclue à partir de la date de sa signature, pour une durée indéterminée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion à la mission facultative « Intervention d'un.e secrétaire de mairie expérimenté.e itinérant.e »
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 11 mars 2026, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Pascale MESURE

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

063-216303974-DE_2026_005-DE

A G E D I

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 11 mars 2026

Date de la convocation: 03/03/2026

Membres en exercice : 15 Le onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0 **Pouvoir** : Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO
Excusée : Claudette VILLETELLE
Secrétaire : Pascale MESURE

Objet : PPN Grand Sancy : itinérance pédestre le long de la Dordogne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L361-1 ;

Vu le code civil et notamment ses articles 1382 et 1384 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Dômes Sancy Artense ;

Considérant la communauté de communes de Dômes Sancy Artense compétente dans la création d'une itinérance pédestre le long de la Dordogne depuis Saint-Sauves jusqu'à Singles, consistant à mettre en place une signalétique spécifique sur des chemins existants, élaguer autour des balises pour permettre plus de lisibilité mais aussi entretenir et renouveler des passerelles et des pupitres informatifs.

Considérant la commune compétente dans l'entretien de l'itinéraire sur son territoire,

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes de Dômes Sancy Artense a été associée au projet LifeDorSancy pour porter l'action de création d'une itinérance pédestre le long de la Dordogne, en partenariat avec les communes concernées par le tracé : Saint-Sauves, Avèze, Messeix et Singles. Cette itinérance partira de la source de la Dordogne, au pied du Puy de Sancy pour cheminer par les communes du Mont-Dore et de la Bourboule avant de rejoindre la commune de Saint-Sauves.

M. le Maire présente le tracé retenu, suite à plusieurs repérages de terrain et réunions de travail. Il explique que le passage sur des terrains privés peut être rendu nécessaire pour assurer la continuité de cet itinéraire de randonnée. En ce cas, le Code de l'Environnement prévoit la signature d'une convention avec les propriétaires privés pour le passage des utilisateurs.

M. le Maire précise que ces conventions seront à minima tripartite puisque le Maire de la Commune concernée par la ou les parcelles devra également donner son accord. Il donne lecture d'un projet de convention qui pourrait intervenir avec les propriétaires privés, d'une durée de 5 ans, et qui prévoirait notamment les conditions d'entretien et de balisage liées à cette autorisation de passage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tracé de l'itinérance pédestre sur sa commune et les termes du projet de convention à intervenir avec les propriétaires privés, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir ;
- MANDATE M. le Maire pour en assurer la bonne exécution.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

En mairie le 11 mars 2026, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Pascale MESURE

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026
Date de reception de l'AR: 12/03/2026
063-216303974-DE_2026_006-DE
A G E D I



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 11 mars 2026

Date de la convocation: 03/03/2026

Membres en exercice : 15 Le onze mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : 13

Votants : 14 **Présents** : David SAUVAT, Grégory COSTE, Jacqueline BUROTTO, Pascale MESURE, Patrick BOURGUIGNON, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Pour : 12 **Pouvoir** : Odile DECLERCQ à Jacqueline BUROTTO

Contre : 1 **Excusée** : Claudette VILLETTE

Abstentions : 1 **Secrétaire** : Pascale MESURE

Objet : Rénovation de l'école : validation de l'estimation prévisionnelle réactualisée des travaux des tranches 2 et 3 et lancement de la consultation des entreprises

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'estimation prévisionnelle réactualisée des travaux des tranches 2 et 3 de la réhabilitation de l'école réalisée par le cabinet d'architectes PERICHON et qui s'élève à la somme de 1 177 000 € HT (- 14.65 % par rapport à l'estimation AVP de décembre 2024).

Les travaux devant être réalisés à partir de juin 2026, il convient de lancer la consultation des entreprises dès à présent.

A la majorité des membres présents (Abstention : Claude BRUT, contre : Thierry VEDRINE) et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de lancer la consultation des entreprises, dit que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) et qu'un avis d'appel public à la concurrence sera publié dans le journal La Montagne
- autorise M. le Maire à signer le marché à venir et toute pièce liée à cette opération.

La secrétaire de séance, Pascale MESURE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 11 mars 2026, le Maire, David SAUVAT

